

Appel à Candidature

Résidence d'artistes dans les quartiers

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2022



La ville de Calais et le Centre de Loisirs et d'Accueil de l'Ecole de la Porte de Paris
La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France
L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires
La direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais
Le délégué du Préfet

en partenariat avec

Le rectorat de l'Académie de Lille
La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

Dans le cadre d'un programme de résidence d'artistes à des fins d'action culturelle.

Un appel à candidatures est lancé en direction d'**artistes des arts visuels et/ou sonores, de la rue, de la danse, architectes et urbanistes** invités à questionner le **territoire** et ses **mutations**.

Pour une résidence sur la commune de Calais :

Le programme de résidences d'artiste dans les quartiers s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, le préfet délégué à l'égalité des chances et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville.

A propos de cette résidence mission

La présente résidence-mission s'applique à un territoire précis le quartier de Fort-Nieulay inscrit en géographie prioritaire. Elle aura cependant vocation à être valorisée sur l'ensemble de la commune de Calais pour une population de 73 000 habitants.

Situé en périphérie ouest de la zone centrale d'urbanisation de Calais, le quartier de Fort Nieulay profite d'un atout paysager indéniable : la coulée verte le long de l'ancienne digue royale construite sous Louis XIII, l'ouverture sur le grand paysage des deux Caps, la proximité du trait de côte et les glacis verdoyants du vieux fort Nieulay, fort éclusé dessiné au XVII^e siècle par Vauban. Dans le projet de rénovation urbaine programmé au NPNRU, il est imaginé tendre à l'horizon 2030 vers « un quartier résidentiel social en cours de diversification sur les plans de l'habitat et des fonctions, disposant de services de proximité dans un cadre paysager privilégié ».

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans les actions du pôle **Ville d'art et d'histoire** de la ville de Calais et vise à une meilleure appropriation par les habitants, en premier lieu ceux des quartiers prioritaires, de leur cadre de vie, des mutations urbaines et de leur patrimoine.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence :

www.calais.fr

<https://www.facebook.com/villedecalaisofficiel>

Qu'est-ce qu'une résidence d'artistes dans les quartiers ?

Le principe de résidence d'artistes repose sur une pleine disponibilité des artistes, durant 3 mois, ainsi que sur une diffusion, à travers la commune de Calais, d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisagera dès l'amont de la période de résidence et se poursuivra tout au long de sa durée.

Une résidence-mission **ne se confond nullement avec une résidence de création** puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes-résident(e)s, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans **une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre à un public**, non forcément initié, **la recherche artistique** qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il (elle) met en œuvre : réflexion, expérimentation, réalisation...

Les artistes candidats sont invités à prendre connaissance du document intitulé « **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** » [à télécharger sur le site de la DRAC Hauts-de-France](#).

Durée et déroulement

La résidence s'étalera sur 4 mois de septembre à décembre 2022.

1) Une première phase, d'une à deux semaines, **période d'immersion** située en tout début du temps de résidence et s'articulant autour de **multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels** en lien avec des groupes d'habitants du quartier concerné : une équipe enseignante d'une école ou d'un collège inscrit dans la Cité éducative et répondant au dispositif des vacances apprenantes, une équipe de responsables et d'animateur d'associations de type centres sociaux, accueils de loisir, les équipes du CCAS, le personnel de la municipalité et de la communauté d'agglomération intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les acteurs sociaux des services publics, les commerçants, etc. .

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production des artistes-résident(e)s. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec les artistes résident(e)s la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate - chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité(e) à proposer la sienne) **un geste artistique à destination de ces publics**.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, les artistes-résident(e)s sont beaucoup plus invité(e)s, dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels que directement avec les habitants, le tout dans un souci et un objectif de démultiplication.

Au cours de ce séjour, l'artiste résident va pouvoir s'imprégner du territoire, avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les services de la commune, les acteurs culturels et associatifs ainsi que les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

Des rencontres se dérouleront pendant ce temps d'immersion permettant à un ensemble conséquent d'acteurs locaux de faire connaissance, de manière approfondie, avec le créateur et son travail mais aussi avec d'autres personnes ressources. Cela revêt souvent la forme artistique très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange. De telles rencontres facilitent énormément les échanges avec les équipes de terrain en vue de co-construction des gestes artistiques.

2) Puis, une seconde phase, de 8 à 10 semaines, **période de résidence** au cours de laquelle se construisent entre les artistes résident(e)s et ces diverses équipes professionnelles rencontrées toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence. **Ces actions sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes.**

Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe partenaire professionnelle et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre aux artistes résident(e)s et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le geste artistique peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre la singularité et la force qui les sous-tendent.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et avec d'autres financements.

L'échange entre l'artiste et les habitants doit ici leur donner l'occasion d'appréhender leur environnement urbain autrement et permettre de parler des transformations urbaines à venir. Les gestes artistiques contribueront à révéler les lieux, les témoins et les messages de l'urbanisme qui se transforme, « ce qui a existé, ce qui existe, ce qui n'existera plus, ce qui existera après » ... La forte présence du *street art* dans les rues peut être expliquée, critiquée ou imitée. Ce message peut être exprimé à travers les arts de la rue, l'approche de l'architecture et de l'urbanisme, l'illustration graphique, la vidéo, la photographie, la danse ou la musique en fonction des appétences de l'artiste retenu.

Cette phase qui est celle de la production, est plus longue, et permettra à l'artiste-résident d'entrer en contact direct avec les publics, de travailler avec et pour eux un projet original. C'est le temps de la création et du partage d'expérience avec le public.

La phase 3 est celle de la restitution, en fin de résidence, l'artiste et les professionnels organiseront la restitution des gestes, installation et œuvres produites par l'artiste.

Si les gestes étaient éphémères ils auront été filmés, photographiés ou enregistrés pour être montrés aux différents partenaires et publics ou habitants désireux de découvrir l'ensemble des actions réalisées dans ce cadre.

Il est suggéré le calendrier suivant tenant compte du calendrier scolaire et des périodes d'activités des centres de loisirs:

Phase 1 : 1 à 2 semaines entre le 29 août et le 9 septembre 2022

Phase 2 : 8 à 10 semaines entre le 26 septembre et le 25 novembre 2022

Phase 3 : 1 à 2 semaines entre le 5 et le 16 décembre 2022

Ce sont, entre **10 et 20 équipes** pédagogiques, éducatives, culturelles, socio-culturelles et d'action sociale que sont appelés à rencontrer les artistes-résidents durant leur séjour avec pour perspective la co-construction d'une trentaine de gestes artistiques.

Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence des artistes-résident(e)s et de leur production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi, le volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions des résident(e)s.

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène en partenariat permanent avec les services communication et culture de la ville de Calais.

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, ou 12 semaines pleines à raison de cinq à six jours de présence par semaine étalée sur une période de 4 mois. Les coupures ou respirations entre chaque phase sont importantes pour permettre à l'artiste de prendre du recul sur son travail.

Au cours de ce séjour, les artistes résidents vont pouvoir s'imprégner du territoire, avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (dont la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les services de la commune, les acteurs culturels et associatifs ainsi que les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

ème

Une rencontre de type « **27 heure artistique** » se déroulera pendant cette semaine d'immersion permettant à un ensemble conséquent d'enseignants et d'acteurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec le créateur et son travail mais aussi avec d'autres personnes ressources. Cela revêt souvent une forme très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange.

Enjeux et objectifs

L'ambition première de la résidence-mission est de contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur territoire par une démarche artistique forte. L'objectif étant de faire émerger chez les habitants un sentiment de fierté, d'appartenir à leur quartier, à leur ville et de participer et d'apprécier les changements à venir.

L'enjeu est de valoriser ainsi les habitants et leurs pratiques à travers les actions menées tout au long de l'année et plus particulièrement les habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles.

Il est recherché, sur la commune de Calais pour la fin 2022, un artiste ou un collectif d'artistes, ayant une sensibilité forte au cadre de vie :

Architectes, urbanistes, photographes, illustrateurs, bédéistes, artistes des arts visuels, sonores, artistes de rue dont les recherches ou les productions sont inscrites dans le champ de la création artistique dans l'espace public, ou encore artistes capables d'animer et de donner à voir l'espace public autrement : danseurs, chanteurs, circassiens.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. Ce label qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de préservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. La volonté est de sensibiliser les habitants sur ces questions et de les conduire à se considérer comme des acteurs de leur environnement.

La résidence contribuera également à :

- Réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et la culture ;
- Faire émerger chez les habitants un sentiment de fierté, d'appartenir à leur quartier et à leur ville ;
- Valoriser les habitants et leurs pratiques à travers les actions menées et plus particulièrement les habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles ;
- Favoriser la cohésion sociale et améliorer le vivre ensemble sur le territoire ;

- Susciter la curiosité des habitants, encourager les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les établissements, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche ;
- Habiter le territoire, encourager les cheminements et les parcours dans la ville ;
- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Calais et du territoire, d'appréhender les enjeux de la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte, surprendre, bousculer les habitudes et les idées reçues, innover ;
- Développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges avec le créateur et son œuvre ;
- Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.

L'artiste sera sensible et animé par la question du territoire calaisien et de ses mutations. Les candidats doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans la résidence-mission. Ils doivent être capables de fédérer autour de leur personne et d'une sélection de leur production artistique les acteurs du territoire.

Les artistes s'engagent dans une démarche d'expérimentation à la fois artistique, donnant à voir et à comprendre leur univers mais devront contribuer à questionner et à renouveler le regard des habitants sur leur environnement quotidien, leur territoire de vie et à mener des actions ou gestes artistiques permettant le partage avec le plus grand nombre.

Les interventions de nature artistiques, se différencient nettement des ateliers de pratique artistiques et ne doivent pas se confondre avec d'autres dispositifs relevant d'autres cahiers des charges, d'autres financements pour d'autres finalités.

Les gestes, les installations, les interventions ou les réalisations artistiques seront conçus en tenant compte des messages que l'artiste souhaite faire passer, du contexte d'exercice de l'équipe professionnelle partenaire et du type de public visé. Ces démarches propres à l'artiste résident et à sa pratique artistique, devront favoriser la proximité avec les publics. L'intervention artistique permettra aux publics de se familiariser avec l'univers artistique du résident, de comprendre sa démarche, sa singularité, ce qu'il a voulu exprimer à travers son geste ou son installation.

Le processus de création et le geste pourront être participatifs ou contemplatifs, spectaculaires ou modestes, éphémères ou définitifs, jouant de l'effet de surprise ou annoncés.

Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'État sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>

Les partenaires locaux

La résidence-mission s'adresse plus particulièrement à la population du quartier de Fort-Nieulay mais aussi des quartiers prioritaires environnants : Cailloux, Saint-Pierre et Beau-Marais de la ville de Calais (soit environ 13 500 habitants) et par extension à l'ensemble de sa population, avec une approche plus spécifique des publics éloignés de l'offre culturelle et empêchés.

La commune de Calais, via son service Politique de la ville et Insertion, est coordinatrice de la résidence-mission, en lien étroit avec le CLAEPP, le pôle Ville d'art et d'histoire et la responsable des opérations de rénovation urbaine.

Le service Politique de la ville et insertion a, de ce fait, pour mission :

- L'accompagnement des artistes retenu(e)s afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- D'organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- La diffusion des œuvres en amont et tout au long de la résidence ;
- De faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission) ;
- D'organiser la communication en faveur de la résidence-mission et le plus en amont possible auprès de l'ensemble des habitants calaisiens. Ceci en collaboration étroite avec le service communication de la ville.
- De veiller à ce que le projet NPNRU soit bien transmis et expliqué à l'artiste retenu et *in fine* soit bien retransmis aux habitants à travers des gestes artistiques par le biais de la responsable des projets de rénovation urbaines.

L'association Centre de Loisirs Associé à l'École de la Porte de Paris (CLAEPP) :

- La gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget global ...) ;
- La prise en charge de l'hébergement des artistes mis à disposition par la ville (les frais de repas sont à la charge de l'artiste) ;
- De veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- Le suivi des dépenses liées aux commandes matérielles ou prestations complémentaires nécessaires aux gestes artistiques
- Les frais de déplacement aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) : un aller-retour pour chaque phase : immersion résidence et restitution (les autres voyages du domicile au territoire de résidence sont à la charge de l'artiste) ;
- Un contrat spécifiant les engagements respectifs, entre l'association CLAEPP et les artistes accueillis, est signé avant le début de la résidence.

Le pôle Ville d'art et d'histoire intervient pour partie dans la résidence,

* en proximité des artistes afin de créer les conditions de la rencontre, un dynamisme renouvelé autour des questions de l'architecture et du patrimoine et contribuer à ce que les habitants portent un autre regard sur leur environnement quotidien et leur territoire de vie.

* d'aider et de compléter le service politique de la ville dans les missions suivantes : organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ; diffuser des œuvres en amont et tout au long de la résidence ; faire le lien pour obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans sur le domaine public.

Le projet s'appuiera sur l'ensemble des services et des structures locales concernées. Peuvent être cités à ce sujet, sans être exhaustif :

- Les services de la ville : politique de ville et Insertion, culture, patrimoine, vie associative, les établissements culturels (réseau de lecture publique, Cité de la Dentelle et de la Mode, Musée des Beaux-Arts, Centre culturel Gérard Philipe, Scène nationale Le Channel...);
- Conservatoire à rayonnement régional & Ecole d'art Le Concept ;
- Les écoles maternelles et primaires, les collèges et les lycées ;
- Les crèches ;
- Les écoles maternelles et primaires, les collèges, les lycées ;
- Le sas Coluche ;

- Les éducateurs de quartier ;
- Les accueils de loisirs ;
- Les centres sociaux;
- Les Foyers CCAS de personnes âgées ;
- Les bailleurs ;
- Les conseils citoyens ;
- Les associations ;
- Les commerçants ;
- etc.

Communication et rayonnement du dispositif :

Il sera recherché un partenariat avec les services communication et culturels et politique de la ville de Calais et une diffusion des actions et interventions à travers les différents supports et canaux de communication traditionnels irrigant le territoire.

Conditions financières et matérielles

Les artistes retenu(e)s bénéficieront d'une allocation financière dont le coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises) ne peut excéder 27 000 € pour un duo d'artistes ou collectif. Le montant net est variable en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié pour les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général. Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

La présente résidence est financée à hauteur de 27 000€ grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France de 19 000 €, de l'agence nationale de cohésion des territoires (A.N.C.T) 4 000€ et de la Ville de Calais 4 000 €.

Il est souhaité que les candidats soient **affiliés à un organisme** de type AGESEA ou maison des artistes.

Les artistes retenu(e)s sont appelé(e)s à résider sur le territoire.

Les artistes retenu(e)s doivent être autonomes dans leurs déplacements, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les frais de déplacement sur le territoire concernent les trois aller/retour pour la semaine d'immersion, le début et la fin de la résidence et la restitution.

Tous les achats effectués : matériel consommable, matériel d'investissement et matériaux non-utilisés, seront restitués au CLAEPP à la fin de la résidence.

Procédure à suivre pour la candidature

- Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e) ;
- Les artistes candidat(e)s doivent maîtriser l'usage oral de la langue française ;
- Les artistes candidat(e)s doivent avoir à leur actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission ;
- Les artistes candidat(e)s doivent détenir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche des artistes-candidat(e)s ;
- Une liste des œuvres/formes/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et après le temps de résidence.

➔ L'ensemble des éléments à fournir est à adresser jusqu'au **15 juin** par courriel sous format PDF, à l'adresse suivante : vahc@mairie-calais.fr

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, il ou elle précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Calais – Département Animation Promotion – Pôle Ville d'art et d'histoire
Hôtel de Ville - Place du Soldat Inconnu - CS 30329 - **62107 CALAIS CEDEX**

- ➔ Les artistes précisent également s'ils souhaitent que ces supports lui soient retournés.
- ➔ La commission de sélection annoncera le nom des artistes retenus **avant la fin du mois de juin**

Pour plus d'information :

Mme Hélène Baras, Chef de projet ville d'art et d'histoire.
Tél : 03.21.46.66.47 Courriel : helene.baras@mairie-calais.fr

Et pour les questions :

- administratives : Sandrine Brondel, Centre de Loisirs de l'École de la Portes de Paris,
- relation politique de la ville : Emmanuelle Corrales, ville de Calais, Direction du Développement Social et Urbain
- projet NPNRU : Maryline Thomassin, agglomération Grand Calais Terres et Mers, Direction du Développement Social et Urbain